

Envoyé en préfecture le 19/03/2024

Reçu en préfecture le 19/03/2024

Publié le 19/03/2024

ID : 062-216207365-20240313-DEC2024\_44-AI

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS  
COMMUNE DE SAILLY-SUR-LA-LYS

DÉCISION RELATIVE À LA SIGNATURE D'UN DEVIS DESTINÉ À  
L'ORGANISATION DE LA FETE DE LA MUSIQUE 2024  
A SAILLY-SUR-LA-LYS

Le Maire de SAILLY-SUR-LA-LYS,

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2020-12 du 28 mai 2020 attribuant une délégation de pouvoir au Maire à toutes les décisions en matière de marchés publics quel que soit leur montant ;

Considérant qu'il est nécessaire de faire appel à un prestataire artiste Disque Jockey dans le cadre de l'organisation de la fête de la musique du samedi 22 juin 2024 ;

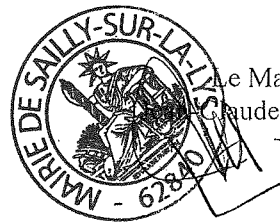
Vu les propositions tarifaires reçues de la société SARL Color Studio ;

**DECIDE**

**ARTICLE 1** est signé avec la société SARL Color Studio (sise 20 rue du Général De Gaulle 59550 LANDRECIÉS) un devis pour assurer la prestation SET DJ Miss Roxx et Alex Ostyn , soit un montant de **1200 euros TTC** ;

**ARTICLE 2** la présente décision sera communiquée au conseil municipal lors de la prochaine séance. Elle sera reprise au registre des délibérations du conseil municipal et fera l'objet des mesures de publicité réglementaires et ampliation en sera transmise à la Sous-Préfecture de BETHUNE.

Fait à SAILLY-SUR-LA-LYS, le 13 mars 2024



Le Maire,  
Claude THOREZ

DEC 2024 - dyle

DGS